

# Les patriotes en prison, les antifas dans la nature

écrit par Christine Tasin | 7 décembre 2023





*Le local du Bastion Social, quelques heures après son murage, en avril 2018. Parpaings et tags avaient été rapidement retirés. Photo d'archives Jean-Philippe Cavaillez*

Ils ne font même pas semblant. Et de moins en moins, bien que les antifas multiplient les actions violentes et fascistes.

Ouvertement.

Auto-proclamés milices gauchistes vouées à écraser, faire disparaître en France toute expression de pensées et actions qui ne seraient pas les leurs, suivant la tradition totalitaire des Staliniens , **les antifas bénéficient d'une immunité de fait ahurissante. Même si dans l'affaire du Bastion le groupement antifa a été dissous, aucune peine concernant chacun des petits fachos à l'oeuvre, ils sont même dispensés de payer l'amende...**

Parce que, quand vous voyez des petits jeunes écoper de prison ferme pour avoir manifesté dans l'ancre de la bête qui a tué Thomas, vous mesurez à quel point la justice de Macron est pourrie. Volontairement.

**Imaginez-vous que des patriotes aient pu murer le mur d'un local antifa ou celui d'une mosquée sans se retrouver en prison ?**

*Cinq militants antifascistes ont été reconnus coupables mardi d'avoir muré et dégradé un local du Bastion social, une nuit d'avril 2018, quai Pierre-Scize (Lyon 5<sup>e</sup> ). Ils ont été relaxés concernant le délit d'outrage.*

*Le Bastion social, un groupe d'ultra-droite, avait été dissous quelques mois plus tard par le gouvernement , pour appel à la haine, aux discriminations et aux actions violentes.*

**Quatre ans après**

*Les prévenus, âgés de 32 à 39 ans, qui avaient été jugés par le tribunal correctionnel de Lyon le 26 octobre , plus de quatre ans après les faits **sont dispensés de peine**, a également appris Le Progrès.*

*Le parquet avait requis 800 € d'amende, avec ou sans sursis, à l'encontre des mis en cause, dont au moins un était membre de la Gale (Groupe antifasciste Lyon et environs), un groupe d'ultra-gauche dont la dissolution a été validée début novembre par le Conseil d'État.*

**Truelles et clé USB**

*Des truelles pleines de ciment avaient été retrouvées dans le véhicule du prévenu ou encore une clé USB avec des plans pour procéder à l'emmurement. Il sera par ailleurs jugé le 22 mai, pour outrage sur personne dépositaire de l'autorité publique et rébellion, après avoir porté un t-shirt avec le logo*

*« NIKE » sous lequel était inscrit « la police », [au tribunal de Lyon, début juillet, en marge de procès de plusieurs émeutiers présumés.](#)*

*L'affaire du murage du Bastion social « interroge sur une débauche de moyens humains et financiers, pas glorieuse pour la justice », a exprimé l'un des avocats de la défense, M<sup>e</sup> Forray, après le rendu du délibéré.*

<https://www.leprogres.fr/faits-divers-justice/2023/12/05/murage-du-bastion-social-les-antifas-condamnes-mais-dispenses-de-peine>

**Hélas, les exemples de ce deux poids-deux mesures foisonnent confirmant que nous sommes vraiment dans une dictature.**

<https://www.fdesouche.com/2023/11/29/justice-pour-thomas-islam-hors-deurope-limmigration-tue-mobilisation-a-lyon-en-reaction-a-lattaque-de-crepol-maj-indignation-apres-plusieurs-gav-pour-des-collages-daff/>